

**RAPPORT
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

**SUR SA GESTION
AU COURS
DE L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous présenter, conformément aux dispositions légales en la matière, notre rapport sur la gestion de l'année écoulée et soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2018.

INTRODUCTION

Le rapport de gestion a pour but de renseigner le Conseil communal, en toute objectivité et de manière succincte, sur les activités de l'administration communale. Il résume les faits particuliers de l'année concernée sans mentionner les intentions de la Municipalité pour les exercices à venir, ni les projets à l'étude ou en cours.

CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil est la suivante au 31 décembre 2018

Président	Monsieur	HAYOZ	Manuel	
1 ^{ère} Vice-Présidente	Madame	NICATY	Sandie	
2 ^{ème} Vice-président				
Scrutatrices	Madame Madame	FAVROD STETTLER	Sandra Laurence	
Scrutatrice suppléante Scrutateur suppléant	Madame Monsieur	FAVROD SALAZAR	Lysiane Francisco	
Secrétaire	Madame	BERNARD	Esther	

MEMBRES du CONSEIL COMMUNAL AU

31 DECEMBRE 2018

Mme	AUBERSON	Muriel	M.	GRANGIER	Derek
M.	BARMETTLER	Ferdinand	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
M.	BERNARD	Daniel	M.	HAYOZ	Manuel
Mme	BERNARD	Esther	M.	LÖCHEL FAVROD	Franck
M.	BISELX	Marcel	M.	MEIER	Thomas
Mme	BRÖNNIMANN	Gabrielle	Mme	NICATY	Sandie
M.	BRÖNNIMANN	Laurent	Mme	NIETO	Catherine
M.	CARREL	Christophe	M.	NIETO	Julio
Mme	CARREL	Sylvie	M.	PELLET	Yves
M.	CHATELAN	Nicolas	M.	PERNET	Gérard Etienne
Mme	DÄNZER	Dominique	M.	RIES	Willi
Mme	DÄNZER	Joëlle	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
Mme	DAPPLES DÜNNER	Antoinette	M.	STETTLER	Claude-Alain
Mme	DUFAUX	Sonia	Mme	STETTLER	Laurence
M.	DUMONT	Alain	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc
Mme	FAVROD	Lysiane	M.	TROLLUX	Guillaume
Mme	FAVROD	Sandra	Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
M.	GIRARDIN	Pierre-André			
				Total	35 membres

SUPPLEANTS

Monsieur	JORDAN	Jacques		5	
Monsieur	PIOTUCH	Nicolas		6	

Commissions du CONSEIL COMMUNAL AU

31 DECEMBRE 2018

COMMISSION DES FINANCES ET DE GESTION	M.	BERNARD	Daniel
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	M.	DUMONT	Alain
	Mme	FAVROD	Lysiane
	M.	PERNET	Gérard Etienne, suppl.

COMMISSION D'URBANISME	M.	CHATELAN	Nicolas
	M.	PELLET	Yves
	M.	SALAZAR ABELLAN	Francisco
	M.	STETTLER	Claude-Alain
	M.	TERRETTAZ	Jean-Luc

EPUDEHL	M.	BARMETTLER	Ferdinand
	M.	BRÖNNIMANN	Laurent
	M.	CARREL	Christophe
	Mme	GUTKNECHT	Fabienne
	M.	STETTLER	Claude-Alain

Membre délégué au Groupement forestier des Agittes (GFA)

M.	BERNARD	Daniel
----	---------	--------

Membre délégué au Conseil d'établissement scolaire

Mme	TROLLUX DA CAMPO	Gaëlle
-----	------------------	--------

Décisions essentielles prises par le CONSEIL COMMUNAL au cours de ses 04 séances tenues en 2018

JEUDI 23 MARS 2018

Adoption du préavis N° 01-2018, du 12 février 2018, relatif à la proposition de modification des statuts du «Groupement forestier des Agittes» (GFA) et au relèvement du plafond d'endettement du GFA .

Suite aux remarques de la Cour des comptes dans son rapport sur les groupements forestiers du canton (rapport N° 38, Audit sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises) et tenant compte du fait **que les communes membres du GFA se portent caution des engagements financiers de ce dernier**, les juristes du canton ont recommandé que les conseils communaux ou généraux approuvent la modification des statuts pour ce qui concerne le **relèvement du plafond d'endettement**.

Au vu de la bonne santé financière du Groupement forestier des Agittes, des risques modérés liés aux types d'investissements et au réel besoin des collaborateurs, l'augmentation du plafond d'endettement serait vraiment profitable au développement du groupement forestier. Cette augmentation n'aura **pas d'incidence sur le plafond d'endettement de la commune** de Noville mais ne concerne que le plafond de cautionnement, tout à fait suffisant pour absorber sa part de responsabilités. Pour mémoire, le plafond de cautionnement de la commune de Noville est de Fr. 12'500'000.00.

Le préavis no 01-2018 est accepté à l'unanimité. Il n'y a pas d'avis contraire aucune abstention.

Adoption du préavis N° 02-2018, du 12 février 2018, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL)

Ce préavis avait déjà passé au Conseil en 2017 mais comme il n'avait pas été accepté par les cinq communes, il est à nouveau présenté. C'est à la suite d'une demande d'un conseiller général de la commune de Rennaz auprès de la Préfecture, que celle-ci a remis en cause la procédure suivie jusque-ici.

La Commission (COFIGE), à la majorité des membres présents, recommande d'adopter le préavis no 02-2018 relatif à la Création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac tel que présenté, position suivie par le Conseil.

JEUDI 21 JUIN 2018

Suite à la démission de M. le conseiller Yan Frédéric Praz qui a quitté la commune, il est procédé, devant l'assemblée, à l'assermentation de M. Yves Pellet.

Election d'un membre de la Commission d'urbanisme

M. Yves Pellet se propose. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Yves Pellet est nommé suppléant au sein de la Commission d'urbanisme.

M. Christian Minacci, délégué économique de l'association Aigle Region, a été invité par la Municipalité afin de présenter cette organisation au Conseil. M. Minacci donne un portrait détaillé d'Aigle Région. Il expose en détail les missions et les buts de l'association. Les informations données sont développées dans une plaquette illustrée qui a été distribuée à toutes les personnes présentes.

Rapport de gestion et comptes 2017

Les comptes bouclés au 31 décembre 2017 s'établissent comme suit :

Recettes : fr. **5'783'682.33**

Dépenses : fr. **5'909'603.33**

L'excédent de charges de l'exercice est de fr. 125'921.-, alors que fr. 66'000.- étaient annoncés au budget. Les amortissements obligatoires et complémentaires s'élèvent respectivement à fr. 501'350.- et fr. 300'000.-. La marge d'autofinancement est de fr. 413.000.-.

Adoption du Rapport de gestion et comptes 2017

Mme la Présidente procède en premier lieu à l'adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2017. Les comptes sont adoptés à l'unanimité à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

Mme la Présidente procède ensuite à l'adoption du rapport de gestion. A l'unanimité, à main levée, l'assemblée accepte de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion relative à l'année 2017

Nomination du bureau

Mme la Présidente ne souhaitant pas renouveler son mandat, M. Manuel Hayoz, 2^{ème} vice-président s'annonce. Il n'y a pas d'autre candidat, M. Hayoz est élu Président du Conseil communal par acclamation de l'assemblée.

Mme Sandie Nicaty, accepte de renouveler sa fonction. Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler, ainsi que Mme Lysiane Favrod et M. Francisco Salazar acceptent de renouveler leur mission en tant que, respectivement scrutatrices et scrutatrice/scrutateur-suppléant. Mme Gaëlle Trollux Da Campo est nommée déléguée au sein de la Commission consultative intercommunale des écoles, en remplacement de M. Manuel Hayoz.

JEUDI 11 OCTOBRE 2018

En préambule, M. Xavier Pichon, directeur des carrières d'Arvel SA présente un intéressant diaporama informatique représentant le site des carrières d'Arvel, accompagné d'explications, notamment sur les méthodes de travail, le développement des projets et le financement.

M. Daenzer apprend au Conseil que les statuts de l'ASPIHL ont été refusés une deuxième fois. Acceptés par les communes de Noville, Chessel et Rennaz, ils ont été refusés dans celle de Roche et n'ont pas été présentés devant le Conseil à Villeneuve, alors que le projet y avait été préalablement accepté. Une séance entre la direction des écoles, les syndics et les municipaux en charge du dossier aura lieu le 31 octobre prochain afin de trouver des solutions.

Préavis No 03-2018 du 10 septembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

M. Christian Habegger du bureau RWB, expose les aspects techniques, administratifs et financiers du projet de réfection des dessertes agricoles, la procédure de réfection, le planning prévisionnel et le financement. Un constat des chemins a été fait sur tout le territoire de la commune, un inventaire a été établi. Certains agriculteurs ont été rencontrés afin de discuter des chemins et des zones qui seraient à drainer.

Suite à l'expertise fédérale du 14 juin dernier, les taux provisoires de subventionnement annoncés de la part du Canton et de la Confédération sont les suivants: par la Confédération 27% et par le Canton 30 %. Toutefois, le calcul est fait au moment de la mise en travaux, en fonction de la force financière de la commune à ce moment-là.

Le coût total des travaux s'élève à fr. 1'964'000.-, le solde à la charge de la commune est de fr. 1'217'000.-, en prenant en compte les subventions allouées par la Confédération et le Canton de Vaud.

Un exploitant est surpris que l'assemblée soit appelée à voter sur ce préavis, alors que les propriétaires n'ont pas encore été consultés. Des réunions avec les propriétaires sont prévues mais il n'y a que quelques mètres carrés qui seront pris sur des terrains privés. Tout le monde a intérêt à ce que ces infrastructures soient améliorées.

Malgré les conclusions de la COFIGE qui recommande à l'unanimité des membres présents d'adopter le préavis, celui-ci est refusé par 21 abstentions, aucun oui et 3 avis contraires.

Le préavis no 04-2018, du 10 septembre 2018, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 est accepté à main levée, à la majorité, suivant ainsi l'opinion de la COFIGE.

Une question vient clore la séance, demandant comment la Commune va procéder à l'arrachage des robiniers faux acacias qui envahissent la forêt. Ces essences sont répertoriées comme plantes exotiques envahissantes, conformément à un tout ménage que la Municipalité a adressé à ses administrés, faisant état de la lutte contre les plantes envahissantes.

Le Syndic répond qu'afin d'agir contre les plantes exotiques envahissantes, un programme de prévention et de lutte a été mis sur pied par le Canton. Un groupe de travail mobilisant les communes de Noville, Villeneuve, Roche et Rennaz, ainsi que de nombreux intervenants comme, le Syndicat des Fourches, les CFF, les services cantonaux, le groupement forestier des Agittes et Romande Énergie a été créé.

Le périmètre à traiter s'étend de la Réserve naturelle des Grangettes jusqu'à Roche. Ce groupe de travail a pris différentes mesures autant dans le domaine de la sensibilisation auprès de la population et des professionnels que dans celui des mesures de lutte. Un bureau d'étude mandaté opère des relevés. Une cartographie très précise des endroits à éradiquer a été établie. Différentes techniques d'éradication, soutenues par le DTE et par l'Office fédéral de l'environnement, sont entreprises. Des essences indigènes sont réimplantées en lieu et place des plantes éliminées.

VENDREDI 07 DECEMBRE 2018

Préavis No 05-2018 du 12 novembre 2018, relatif à la réfection des dessertes agricoles communales

M. Roland Mooser rappelle l'importance de procéder à la réfection des dessertes sur l'ensemble des zones agricoles communales. Les routes existantes sont dans un état déplorable. De plus, elles doivent être adaptées et élargies afin de respecter l'évolution des nouveaux véhicules.

La durée des travaux, de génie civil est prévue pour une période d'un an, en fonction toutefois des conditions atmosphériques. Des séances, réunissant la Municipalité, le bureau d'ingénieurs RWB, la société chargée des travaux seront organisées avec les propriétaires. D'entente avec ces derniers, la planification des travaux sera étudiée plusieurs semaines à l'avance afin de tenir compte de l'exploitation agricole et maraîchère notamment.

Une commission ad hoc a été constituée afin d'étudier le préavis et, comme il est question d'investissements, la COFIGE a également à nouveau été consultée.

Les deux commissions ayant émis un préavis favorable, le préavis est accepté à la majorité.

Préavis no 06-2018, du 12 novembre 2018, relatif à la construction du canal du Haut-Lac

Il est précisé d'emblée que la commune n'est pas maître d'œuvre en ce qui concerne la construction du canal. Ces travaux ont été décidés par le canton. De ce fait, la Municipalité n'a aucune emprise sur ce projet.

Ce préavis aurait pu s'intituler « préavis facture » la commune n'ayant pas d'autre choix que de s'acquitter du montant qui lui est demandé, au même titre que pour la facture de la réforme policière ou celle de la facture sociale.

Le préavis est accepté à main levée, à la majorité.

Préavis No 07-2018 du 12 novembre 2018, relatif au règlement sur l'acquisition de la bourgeoisie de la commune de Noville

Le Service de la population du Canton de Vaud est désormais l'autorité de surveillance en matière de naturalisation et dicte une grande part de la procédure communale. Ceci ne diminue en rien le travail des administrations communales, au contraire, qui ont pour tâches de vérifier les conditions et les données fournies par le candidat (récolte de documents, audition, tests de connaissances, etc.)

La Municipalité a donc décidé d'exiger une durée de séjour d'un an dans notre commune avant que le candidat puisse déposer une demande de naturalisation, jugeant qu'il est difficile de se déterminer sur l'intégration d'une personne qui n'a séjourné que quelques mois sur le territoire communal. Un an de vie au minimum peut permettre de mieux évaluer cette intégration.

Une commission ad hoc a été constituée afin d'examiner ce préavis qu'elle recommande d'adopter ; ce que le Conseil fait, à la majorité.

Préavis No 08-2018 du 12 novembre 2018, sur le budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019

le Syndic relève que la commune ne maîtrise qu'une partie des charges budgétées, la plus grande étant imposée (péréquation cantonale, thématiques, facture sociale, accueil de la petite enfance, réforme policière, santé publique, écoles de musique, participation aux déficits de transports, etc.). Il apporte quelques précisions sur ces points, notamment sur la participation au déficit des transports. Ce compte, sur lequel la commune n'a aucune prise, va subir une augmentation de quelque fr. 33'000.-, soit l'équivalent d'un point d'impôt, pour atteindre fr. 76'000.-.

Sur le plan de la fiscalité, la perte d'impôt sur les personnes morales, liée à l'introduction de la RIE III, s'élève à fr. 245'000.- et, malgré la compensation cantonale de fr. 31'000.-, la perte réelle atteindra tout de même fr. 214'000.- (soit environ 6 points d'impôt).

Le budget présente un excédent de charges de fr. 98'309.50, les revenus se montent à fr. 5'146'714.- et les charges à 5'245'023.50. Les charges comprennent les amortissements obligatoires du patrimoine administratif s'élevant à fr. 474'580.-.

La marge d'autofinancement s'élève à fr. 405'264.50.

La COFIGE, dans son rapport, souhaite que la Municipalité se renseigne auprès des services cantonaux compétents si une indemnité pourrait être accordée en regard des nombreux dégâts causés par les sangliers sur le domaine public, notamment sur les banquettes bordant les dessertes communales.

Le Conseil adopte le budget à l'unanimité.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 04 MARS 2018

1. Nouveau régime financier 2021

Accepté à 87.97 % à Noville (CH : accepté à 84.1%)

- 2 Initiative populaire du 11 décembre 2015 «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)»

Refusée à 70.69 % à Noville (CH : refusée à 71.6%)

Le taux de participation à Noville était proche de 54 % (CH : 53%)

VOTATION CANTONALE DU 04 MARS 2018

Pour le remboursement des soins dentaires

Refusé à 69.02 % à Noville et au niveau cantonal à 57.57%

Le taux de participation à Noville était de 54.17% (VD : 55.73%)

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2018

1. Initiative populaire du 1^{er} décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine)"

Refusée à 87.26 % à Noville (CH : refusés 75.7 %)

2. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

Acceptée à 93.03 % à Noville (CH : acceptée à 72.9%)

Le taux de participation à Noville était proche de 26 % (CH : 34%)

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 29 SEPTEMBRE 2018

1. Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]» qui a été retirée)

Accepté à 81.46 % à Noville (CH : accepté à 73.37%)

2. Initiative populaire du 26 novembre 2015 «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)»

Acceptée à 56.93 % à Noville (CH : rejeté à 61.3%)

3. Initiative populaire du 30 mars 2016 «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

Accepté à 52.22 % (CH : rejetée à 68.4%)

Le taux de participation à Noville était proche de 33 % (CH : 37%)

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 25 NOVEMBRE 2018

1. Initiative pour les vaches à cornes

Refusée à 70.23% à Noville (CH : refusée à 54.7%)

2. Initiative pour l'autodétermination ("Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)"

Refusée à 68.89% à Noville (CH : refusée à 76.2%)

3. Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Acceptée à 56.18 % à Noville (CH : acceptée à 64.7%)

Le taux de participation à Noville était proche de 43 % (CH : 48%)

ADMINISTRATION ET PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se doit de relever avec satisfaction l'importance ainsi que la bienfacture de tous les travaux entrepris ou encore en cours d'exécution. Les procédures administratives deviennent toujours plus lourdes et compliquées. De nombreux quérulents se manifestent souvent avec véhémence et recourent quasi systématiquement à des services juridiques ou des avocats. De plus, la volonté centralisatrice de l'État, ainsi que les contraintes qu'exercent certains services pléthoriques développant des thérapies d'occupation, ne simplifient aucunement la tâche des administrations communales. En effet, les compétences des communes sont réduites à la portion congrue... Plus soucieux de plaire à Berne que de satisfaire ses habitants, le canton s'immisce dans tous les secteurs de ce qui devrait rester une vie de village. Faut-il absolument que la DGMR décide de la disposition d'un sens unique au chemin des Pêcheurs ? Que le SDT se prononce pour la mise en place d'un container à déchets ou la création d'une tabatière ? Que les ressources financières de la commune se dispersent en péréquations diverses sans droit de regard sur leur utilisation ? Poser ces questions, c'est partiellement y répondre...

Aussi, voulons-nous être reconnaissants envers nos collaborateurs des services communaux administratifs et techniques, ainsi que ceux qui sont sur le terrain, pour leur disponibilité et leur efficacité que tous les concitoyens sauront apprécier à leur juste valeur.

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu 37 séances, fixées le lundi soir jusqu'à fin février et à 09h00 toujours le lundi, depuis le 1^{er} mars. Ce changement permet de dégager une soirée pour les municipaux, déjà bien chargés par de nombreuses séances. En effet, ils ont assisté à de nombreuses conférences, réunions, manifestations, séances d'information et de travail, entretiens, réunions ou visites de chantiers, réunions intercommunales, interrégionales, cantonales, et intercantionales, assemblées générales, comité de pilotage, comités directeurs, conseils d'établissements, entrevues avec diverses commissions, etc.

COLLABORATIONS RÉGIONALES (district et canton)

Primordiales, les collaborations intercommunales, régionales et cantonales concernant différentes problématiques toujours plus nombreuses et complexes se posant aux autorités, se pratiquent dans d'excellentes conditions. Lesdites coopérations interviennent notamment dans les domaines suivants : Syndicat des Fourches, Instruction publique (Commission consultative des Ecoles), gendarmerie, ORPCi (Office Régional de Protection Civile), COORIDAT (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire, AigleRégion et Chablais Région, projet Agglo Rivelac, ECF (canal du Haut-Lac), COPIL

delta de la 3^{ème} Correction du Rhône, EPUDEHL, SIGE, GEDECHABLAIS (gestion et tri des déchets du Chablais, SATOM (SA pour le traitement des ordures ménagères), ASANTE SANA, Réseau Santé Haut-Léman, APS (Association Premiers-Secours), SDIS du Haut-Lac et Jeunes Sapeurs-Pompiers, Commission consultative des Grangettes, Commission pour le suivi des mesures écologiques de la H 144, Groupement Forestier des Agittes, Services de la chasse et de la pêche, Services des Eaux et des Forêts, ainsi que de nombreuses représentations aux manifestations associatives, culturelles et sportives. Enfin, dans le cadre de l'UCV, le syndic représente le district au sein du groupe Bourgs et Villages, le pendant du groupe des Villes. Il représente également les communes du Cercle au sein du CA de la SGPR (Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA) ainsi que les communes du district au sein du CA des TPC.

RELATIONS AVEC LA PRÉFECTURE ET LES DIFFÉRENTS SERVICES ADMINIS- TRATIFS DU DISTRICT ET DU CANTON

Conformément à la Loi sur les Communes, le pouvoir de surveillance de l'Etat est exercé par Mme la Préfète. L'inspection, opérée par Mme Patricia Dominique Lachat, s'est déroulée au sein de la commune, le mercredi 28 novembre 2018.

De surcroît, la Préfète participe aux séances qui réunissent trimestriellement les secrétaires municipaux du district.

Concernant les comptes communaux, un entretien annuel est planifié à la Préfecture avec le Boursier, dès le dépôt des documents. Madame la Préfète effectue différents contrôles et s'assure de l'intégralité des pièces fournies.

En outre, M. Manuel Hayoz et Mme Esther Bernard respectivement Président et Secrétaire du Conseil communal ont pris part, le 6 novembre dernier, à la réunion des présidents et secrétaires des conseils communaux et généraux du district. Différentes indications sur le déroulement des séances, ainsi que sur la transmission des informations ont été données au cours de cette réunion. Cette intéressante rencontre annuelle permet également de partager les expériences vécues dans chaque commune.

Nous tenons particulièrement à remercier Mme la Préfète, ses collaboratrices, MM. les Chefs de Service des différents Départements, MM. les préposés aux diverses instances cantonales, M. le Voyer, M. l'Inspecteur forestier, M. le Chef de secteur des lacs et cours d'eau, les gardiens de la faune, de la chasse et de la pêche, la Gendarmerie, ainsi que tout le personnel rattaché à ces services pour leur constante et précieuse collaboration.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire municipale	VUILLEMIN Laurence
Bureau technique	JUAREZ Nathalie
Secrétaire administrative	COSSETTO FANKHAUSER Virginie
Boursier communal	CAPT Pierre-André
Préposée à l'Office de la population	TORRENTÉ Marcelle
Chef de la Voirie	JORDAN Didier
Employé de la Voirie	COSTANTINO Patrick
Employé de la Voirie	MAI Daniel
Employé de la Voirie	WYSS Daniel
Garde-Ports	SAUGY Yael
Garde-Police	VANNAY André
Conciergerie du Collège	PIOTUCH Alain

ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS

Au 31 décembre 2018, le registre civique comprenait :

sur les plans :	Suisse				Étrangers				Total
Fédéral et cantonal	F	319	H	313					632
Communal	F	319	H	313	F	53	H	61	746

RÉCEPTION DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS

La traditionnelle réception des Aînés, organisée par l'épouse du Syndic, Mme Françoise Karlen, s'est déroulée le jeudi 8 novembre 2018 au Battoir. Nos 64 hôtes (uniquement les aînés) d'un soir (sur 153 invités) ont pu apprécier un agréable repas, dans un décor magnifique, en compagnie des municipaux et d'une partie du personnel communal. En outre, nous tenons encore à remercier les bénévoles qui participent à la réussite de cette réception, notamment pour le service.

FINANCES

Le budget de l'année 2018 adopté par le CC prévoyait :		
• RECETTES	Fr.	5'125'413.00
• DÉPENSES	Fr.	5'174'375.45
• EXCEDENT DE CHARGES DE L'EXERCICE	Fr.	48'962.45
Les comptes bouclés au 31 décembre 2018 s'établissent comme suit :		
☐ RECETTES	Fr.	6'442'608.04
☐ DÉPENSES	Fr.	6'414'089.18
☐ EXCEDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE	Fr.	28'518.86
Ci-dessous : RÉSULTATS 2016- 2017		
	2016	2017
► RECETTES	5'236'380.02	5'783'682.33
► DÉPENSES	5'230'944.41	5'909'603.33

Les résultats de l'année 2018 nous permettent d'effectuer
les amortissements suivants :

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

➔ Bâtiments	Compte 354.331.20	3'350.00	Amortissements Fr. 501'350.00
➔ Urbanisme	Compte 42.331	20'000.00	
➔ Routes	Compte 43.331	114'000.00	
➔ Routes - Les Fourches	Compte 43.331.10	81'000.00	
➔ Épuration	Compte 46.331	76'600.00	
➔ Épuration - Les Fourches	Compte 46.331.1	50'000.00	
➔ Grand Canal	Compte 47.331.30	21'000.00	
➔ Eaux	Compte 81.331	76'400.00	
➔ Eaux les Fourches	Compte 81.331.10	52'000.00	
➔ Eaux	Compte 81.331.11	6'200.00	
➔ Serv. électrique "Fourches"	Compte 82.331.10	500.00	
➔ Serv. électrique p.01-2011"	Compte 82.331.11	300.00	

AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES

➔ TRAVAUX ROUTIERS 1994	Compte 43.332.00	31'112.90	Amortissements Fr. 835'296.90
➔ TRAVAUX ROUTIERS 1996	Compte 43.332.00	69'500.00	
➔ VEHICULE	Compte 43.332.00	37'800.00	
➔ LES FOURCHES - ROUTES	Compte 43.332.10	410'000.00	
➔ EPURATION 1993	Compte 46.332.00	286'884.00	

NOVILLE EN CHIFFRES

OBJET		2018	2017	2016	2015	2014
HABITANTS						
total CH et étrangers		1128	1061	1'058	1'031	966
ENFANTS de moins 16 ans CH-E		229	215	215	216	189
ÉTRANGERS		294	270	269	275	235
ÉLECTEURS						
	Suisses	632	611	608	585	579
	Étrangers	124	130	116	133	91
INDUSTRIES inscrites au RC		79	78	75	72	39
ENTREPRISES non inscrites au Registre du Commerce, agriculture, etc.		19	20	24	26	29
POMPIERS						
OFFICIERS		VOIR	VOIR	VOIR	VOIR	20
SS-OFF. SUP. quartier-maître		RAPPORT	RAPPORT	RAPPORT	RAPPORT	
SOUS-OFFICIERS						
SAPEURS						
COMPTES (en mio)						
RECETTES		6.442	5.783	5.263	5.256	5.952
DÉPENSES		6.414	5.909	5.241	5.240	5.927
DÉCHETS TRANSPORTÉS à LA SATOM (en tonnes) :						
➤ Ordures ménagères		360	336	312.81	293.00	275.00
➤ Déchets encombrants, bois, etc.		268	239	214.24	210	203.00
		92	97	90.22	83	72.00
SA COMPOST RIVIERA-CHABLAIS & SATOM(en tonnes)						
➤ Déchets verts (ligneux, branches) propres		98	117	103.09	109.69	123.00
➤ Méthanisables		98	117	97.42	99.00	
➤ Souches d'arbres > 30 cm						
➤ Déchets verts souillés				5.67	2.85	
➤ Bois usagés sans problème					7.74	

EMPLOYÉS DE LA VOIRIE

RÉPARTITION DES HEURES DE TRAVAIL PAR DICASTÈRE

Dicastères	DÉSIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018
11.301	Administration	164	251	353	212.5	254
16.301	Tourisme	676.5	140	226	88	158.5
31.301	Terrains; Fossés	810.5	806.5	875	702.5	506
32.3011	Forêts	211	10	58.5	15	8
33.301	Vignes	32	53	34	59.5	47
35.301	Bâtiments	623.5	1'130.5	1'126.50	**1'192	**1'268.5
42	Urbanisme	9	0	0	5	8
43.301	Routes	1'432.5	1'642.5	1'367	1'649	1'982
44.301	Parcs, place de sports, cimetière	567.5	796	774.50	816	925.5
45.301	Gestion Déchets	768.5	838	1'084	1445.5	1235
46.301	Épuration	2	3	12	3	24
47.301	Cours d'eau, Rives, ports	530.5	357.5	381	284	395
58.301	Temple, Cultes	13	110	74.50	82.5	58.5
60.301	Police signalisation)	138.5	120.5	212.50	224	293.5
65.301	SDIS	31	26.5	37.50	48.5	58.5
66.301	Protection civile	2	40	0	0	0
81.301	Service des eaux	196.5	225	609.50	397.5	539
82	Service électrique	3	0	82	0	1.5
	Véhicules			44	114	197
total		6'211.5	6'587	7'351.50	7'338.5	7'959.5

**Bâtiments :

Cptes n°341 : Dépôt voirie « cuisine » = 0.5 / 351 : Le Collège = 94 / 352 : Le Battoir = 505 / 353 : Eglise = 157 / 354 : Le Cotterd = 290 / 355 : Cimetière (morgue) = 1.5 / 3561 : Local service du feu (Crebelley) = 8 / 3562 : Dépôt Crebelley (char à bétail) = 59 / 3563 : Couvert fontaine (Crebelley) = 123 / 3564 : Refuge Râpes des Tannes (Crebelley) = 18.5 / 357 : Cabanon garde-port en Chau Rossat = 0

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN KARLEN, SYNDIC

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER H 144

Des travaux de finition relevant avant tout de la biodiversité ont été intégralement pris en charge dans les coûts de la H144. Au niveau des remaniements parcellaires, il s'agit encore de régler quelques appointements et conventions avec divers services de l'Etat, notamment en matière d'inscriptions cadastrales avec report des mensurations géométriques délimitant précisément l'emprise du domaine public.

La toute dernière étape, évoquée dans l'enquête publique, consistait encore à finaliser les traversées de localité par la mise en place de mesures imposées par la DGMR et censées ralentir puis dissuader les habitués d'un trafic de transit surnuméraire et très désagréable pour les habitants du bourg. La création de ralentisseurs sous la forme de « décrochements verticaux circulaires » (appellation officielle), aura eu le mérite de contraindre les automobilistes à adapter leur vitesse pour respecter les limitations homologuées.

PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

SAF DES FOURCHES

L'effort principal aura porté sur la finalisation des aménagements de la RC 780, soit entre le giratoire des Fourches et celui du Pré-de-la-Croix, tronçon sur lequel les voies de débord ont été supprimées. Les arrêts de bus, les trottoirs ainsi que les pistes cyclables ont été réalisés, notamment pour améliorer les dessertes (transports publics et mobilité légère) jusqu'à l'Hôpital Riviera-Chablais. En matière de transports publics, il convient de préciser que la compagnie de bus VMCV a définitivement abandonné l'implantation de lignes électriques aériennes (caténaires) pour acquérir des véhicules électriques autonomes, au départ de Villeneuve, station interface.

Pour des raisons de procédures internes sur la commune de Villeneuve, le pont sur l'Eau-Froide n'a pas pu être ouvert sur la Rue des Remparts, bien que les travaux côté Noville aient été menés à terme.

L'éclairage public, obligatoire sur les passages pour piétons, a été installé sur toute la longueur de l'axe, de même que les emplacements pour les abris-bus. De nombreux travaux de finition et de marquage restent encore en suspens, notamment la pose du tapis final.

Dans le nouveau quartier des Malliez qui compte désormais douze immeubles de 6 à 12 appartements, il faut relever une certaine unité architecturale de bonne facture. En l'état, les aménagements extérieurs sont maintenant conformes aux standards de qualité souhaités par les autorités et l'intégration de ces nouvelles constructions est assez réussie, grâce aux efforts significatifs en matière d'architecture paysagère.

Il s'agit encore de contrôler les raccordements EU/EC pour s'assurer que le canal des Pompes ne soit pas surchargé, car la station de relevage est très gourmande en électricité pour renvoyer ces eaux résiduelles dans l'étang de l'Aulagniez.

Pour analyser l'évolution de la situation et pour prendre les bonnes décisions au bon moment, notamment en termes d'implantations plus ou moins judicieuses, le syndicat AF, la Commission de classification et la Commission de coordination intercommunale, assurant le suivi et la promotion des dossiers, se réunissent dorénavant une à deux fois par mois selon les cas. De plus, de nombreuses séances « à géométrie variable » permettent de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour éviter de ralentir, voire de bloquer le bon déroulement des travaux d'équipement et d'infrastructure qui doivent se poursuivre sans discontinuité. Toutes les procédures cadastrales très fastidieuses de réglages fins sont conduites minutieusement par le bureau DHB, dans le cadre des mini-mutations qui sont les prémices des travaux de clôture du SAF.

L'année écoulée a beaucoup occupé nos services par le suivi et l'évolution de rapports et d'études sophistiquées quant aux préparatifs du MPPA (modifications du PPA) : changements ou nouvelles affectations en zones mixtes (les Saviez et la Mouniaz), d'activités (Pré des Fourches ouest) ou encore d'utilité publique en vue d'un projet de nouveau centre scolaire intercommunal à la Tronchenaz. Le SDT, exigeant toujours davantage d'études complémentaires, a finalement accepté de dissocier les dossiers pour éviter de bloquer l'ensemble des projets en cas d'oppositions. Toutefois, une coordination assez soutenue est exigée en ce qui concerne les opérations de mise en conformité : secteur Barque des Enfants (La Demoiselle), Centre d'accueil pour la Fondation des Grangettes, caserne du SDIS (Rennaz) et quelques modifications de minime importance. Ce dossier a pu être **soumis à l'examen préalable au printemps 2017** et le SDT nous a rendu son rapport à fin août 2017. **En 2018**, de nombreuses tractations et discussions en ont découlé pour obtenir de nouvelles déterminations allant dans le sens de nos démarches. A cause de la lenteur et de l'attitude velléitaire des Services de l'Etat (SDT et SPEI *Service de la promotion de l'économie et de l'innovation*), la mise à l'enquête publique ne se fera vraisemblablement qu'au printemps 2020.

Le point central se situe désormais au niveau du financement et de la direction des travaux, travaux qui doivent être perçus comme des placements à moyens et longs termes avec des retours sur investissements, notamment au niveau des permis de construire et des taxes de raccordement qui sont prélevées de manière anticipée, puis par les rentrées fiscales, les droits de mutation et les impôts fonciers qui suivront inmanquablement.

A ce stade, il faut souligner et rappeler que les rentrées financières ont été totalement surestimées par les bureaux d'étude, tant il est vrai que les investisseurs et les constructeurs n'ont pratiquement jamais utilisé tout le potentiel constructible en zones d'activités (indice de masse $3\text{m}^3/\text{m}^2$). En revanche, pour la zone mixte, l'IUS de 0,4 (indice d'utilisation du sol) a été exploité au maximum, avant tout pour les immeubles locatifs des Malliez. Toutefois, pour pallier ce manque à gagner, la municipalité fonde de sérieux et réels espoirs sur le nouveau règlement communal concernant les taxes relatives au financement des équipements communautaires.

Il faut reconnaître que la mise en application de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) n'a pas facilité l'avancement des dossiers. Le SDT se montre prudent, voire réticent à tous changements, tant il est vrai que le diktat de Berne est totalement avéré et que les cantons ont perdu une grande part d'autonomie. Le point d'accrochage principal réside dans les mesures de compensation pour valider le dézonage des surfaces d'assolement.

PGA : PLAN GENERAL D'AFFECTATION DE LA COMMUNE ET PPA « EN BRASSEY »

Les études déclenchées dans le cadre du nouveau PGA communal (en remplacement du Plan d'extension 1982) ont progressé à un rythme très soutenu malgré les contraintes du canton au niveau du SDT qui veut absolument tout contrôler et cadrer par le biais du nouveau Plan Directeur Cantonal : surfaces d'assolement, zones à bâtir, mesures de compensation, disparition des zones intermédiaires, nouvelles directives et autres ordonnances découlant de l'application de la LAT qui a créé d'énormes problèmes et ne résout absolument rien.

Le dossier PGA de la commune ainsi que le dossier PPA En Brassey (espace intergénérationnel) ont été mis à l'enquête publique en février-mars 2017. Le fait marquant aura été le rejet du projet intergénérationnel tel que présenté. Le Service de la santé publique n'entrant simplement plus en matière sur la création de nouveaux établissements, le projet d'EMS ainsi que les appartements protégés ont été sabordés et, partant, tout le volet social soutenu par la commune. L'Etat a décidé de mettre l'effort principal sur les travaux de rénovation et de transformation du parc immobilier existant. Cela étant, l'examen préalable secondaire nous a

permis, malgré tout, de retravailler sur les secteurs ayant subi des modifications et des ajustements pour être remis à l'enquête publique en automne 2018.

Le PPA « En Brassey » se réduit désormais à l'édification d'un petit bâtiment à vocation touristique permettant d'accueillir une douzaine de chambres d'hôtes, en relation avec un espace de réception aménagé au rez du chalet existant.

Cette consultation publique complémentaire a de nouveau soulevé des oppositions dont la plupart furent préparées par des avocats spécialistes du droit sur la construction. Tous les opposants ont été reçus en séances particulières pour faire valoir leurs revendications. Cette démarche ainsi que des discussions serrées au SDT nous ont permis d'identifier, avant tout, ce qui n'était plus négociable. Les dernières décisions seront prises en 2019 afin de finaliser ce dossier important dans les meilleurs délais. Il en va de l'avenir de notre commune pour les 15 prochaines années.

De façon récurrente, la commune doit encore gérer de nombreuses demandes en matière d'aménagement du territoire et de promotions immobilières, notamment des projets de transformations d'habitations paysannes et autres ruraux en bâtiments locatifs. A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'à partir de mai 2011, le village de Noville apparaît officiellement à l'inventaire fédéral des sites bâtis protégés (ISOS) d'importance nationale. Cette classification qui nous a été imposée par la Confédération limite considérablement les ambitions de certains promoteurs ou investisseurs qui s'imaginaient pouvoir densifier l'habitat local à souhait et surtout sans contraintes architecturales. La section des monuments historiques, une fois encore, se montre intraitable et se prononce sur tous les dossiers de transformations au cœur du village (bourg historique !) et surtout aux abords immédiats de l'église et de la cure, objets architecturaux de très haute valeur (note 1).

PROJET D'AGGLOMERATION RIVELAC

Pour rappel, les dix communes partenaires du district de la Riviera ainsi que Châtel-St-Denis, Villeneuve, Rennaz et Noville n'avaient pas atteint le minimum requis pour rester en lice quant au subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur de tout le périmètre concerné. Toutes les communes intégrées dans Rivelac ayant refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3^{ème} génération, il a été décidé de ne pas perdre le contact et de faire le point une fois par année, notamment pour une mise à niveau des informations entre partenaires, plus particulièrement pour toutes les questions de développement et de mobilité.

Cependant, la commune de Noville est concernée au premier chef puisque le pôle stratégique des Fourches est inclus dans le périmètre compact d'agglomération.

Dans l'intervalle, le SDT a exigé que les communes concernées établissent un **plan directeur intercommunal** définissant des lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité et d'environnement, ainsi qu'un calcul du potentiel constructible dans les 15 ans.

Durant l'année écoulée, les communes partenaires de RIVELAC ont décidé d'envisager la possibilité de lancer un PA 4 (projet d'agglomération de 4^{ème} génération) pour obtenir un financement de la Confédération sur les grands projets de mobilité. Sur la base de réflexions et d'études de faisabilité, il est apparu d'emblée que ce n'était pas jouable dans les temps, notamment à cause des villes de la Riviera qui ont mis les pieds au mur, faute de stratégies de développement crédible. Le problème de la conduite de ce dossier réside avant tout dans l'absence d'une gouvernance structurée et déterminée ; ce point crucial pourrait être corrigé en 2019, car des statuts sont maintenant en cours d'élaboration.

Dans la foulée, et pour répondre aux exigences de coordination régionale, Noville, Rennaz et Villeneuve ont constitué la **COORDAT** (Coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire), ce qui permet de confirmer notre statut de **site stratégique** permettant d'obtenir l'appui du canton pour mener différentes études en matière de circulation (transports publics, transports individuels motorisés, mobilité douce et concepts de stationnement mutualisés ou de covoiturage). Cette structure devrait également favoriser les demandes de changements d'affectations au sein du SAF des Fourches élargi à la zone industrielle de Villeneuve. La base de travail reprend les fiches d'actions élaborées dans le cadre de l'étude URB 8, validée en 2015 par les services cantonaux.

DEFENSE INCENDIE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (SDIS)

Rapport de gestion 2018

Effectif :

L'effectif du SDIS est composé, au 31 décembre 2018, de 68 sapeurs répartis comme suit :

- 11 officiers
- 12 sous-officiers
- 40 sapeurs
- 5 recrues

Mutations :

- 5 incorporations
- 9 démissions

Nominations au 24 novembre 2018 :

- ❖ App Arnaud Fontannaz
- ❖ Cpl Patrick Costantino
- ❖ Plt Yvan Burnier
- ❖ Cap Christophe Saletti

Etat-Major :

L'Etat-Major s'est réuni à 9 reprises.

L'Etat-Major est composé de :

Commandant :	Maj Yves Dubuis
Remplaçant du commandant et responsable DAP :	Cap Massimo D'Aveni
Responsable DPS :	Cap Christophe Saletti
Responsable de l'instruction :	Plt Claude-Alain Rechsteiner
Responsable matériel et logistique :	Plt Laurent Krenger
Quartier-Maître :	Plt Michael Genoud

Commission consultative du feu :

La commission s'est réunie à 7 reprises.

Cette commission a été présidée par M. Nicolas Rochat, Municipal de Roche.

Les membres de la commission sont :

Chessel :	Christophe Krummenacher, Municipal Pascal Courvoisier, membre
Rennaz :	Pierre Henri Légeret, Municipal Olivier Clément, membre
Noville :	Pierre-Alain Karlen, Syndic Pierre-André Girardin, membre
Roche :	Nicolas Rochat, Municipal Pierre Chammartin, membre
Villeneuve :	Dylan Karlen, Municipal Pierre Strauven, membre
SDIS :	Maj Yves Dubuis

Remarque :

Le Cap Massimo D'Aveni, remplaçant du commandant et le Plt Michael Genoud, Quartier-Maître ont participé à ces séances de commission à titre consultatif.

Les différents cours ECA (non exhaustifs) :

Réservé à l'État-Major du SDIS :

- Rapport administratif des commandants (information administrative de l'ECA, 1j) : 3 membres EM
- Journée technique des commandants (informations organisationnelles de l'ECA, 1j) : 4 membres EM

- Cours RH (technique de travail RH pour les EM, cours de 4 jours répartis sur 2 ans, 2j) : 2 membres EM
- Cours EMCC (formation sur les événements extraordinaires, les outils de conduite, 1j) : 1 membre EM
- Formation ProSDIS pour les membres EM (1j) : 6 membres EM

Cours ouverts à tous :

- Hydraulique de base (connaissances de base, 2j), TP (connaissances hydrauliques pour le TP, 1j) et planification hydraulique (calcul pour transport d'eau, 1j) : 8 sapeurs
- Divers cours APR : Base (nouveaux porteurs d'appareil respiratoire, 3j), chef de groupe APR (3j), connaissances des phénomènes thermiques (1j) : 3 sapeurs
- Recyclage formateur maison du feu (permettre au SDIS d'aller de manière autonome à la RAMA, 1/2j) : 1 sous-officier
- Théorie pour le permis C1 (préparation pour l'examen théorique du permis de conduire C1, 4 soirées) : 1 sapeur
- Cours pour sous-officier : cours de base sous-officier (données d'ordre, 3j), cours de conduite d'un groupe, 2j), cours de conduite de plusieurs groupes en protection respiratoire (1j) : 2 sapeurs et 2 sous-officiers
- ABC - Missions de base ABC (travail de base pour les interventions de ce thème, 1j) : 3 sous-officiers et 1 officier
- Tactique et technique d'intervention (cours orientés chefs d'intervention) : Base pour chef d'intervention (3j) ; chef de secteur mousse (1j), chef de secteur ventilation (1j), engagement (cours chef d'interventions confirmé, 3j) : 1 sous-officier et 2 officiers
- Véhicules à propulsion alternative (intervention sur les véhicules à propulsion alternative, 1j) : 3 officiers
- Préservation des preuves (formation avec la gendarmerie, 1j) : 1 sous-officier
- Cours ProSDIS pour chef d'interventions (1/2 journée) : 4 sous-officiers et 10 officiers
- Journée technique des DPS et instructeurs (formation sur les installations photovoltaïques, nouveau matériel ECA, l'antichute, caméra thermique et détecteur multi-gaz, ..., thèmes différents chaque année, 1j) : 5 officiers
- Journée technique des responsables matériel (information organisationnelle de l'ECA, 1j) : 1 officier et 2 sous-officiers

Cours ECAFORM :

Nous avons eu 7 nouvelles recrues en début d'année. Elles ont toutes suivi les deux jours de formation de base de l'ECA. Ce cours a été organisé par l'ECA avec l'aide logistique du SDIS du Haut-Lac. Le cours a eu lieu les 16 et 17 mars 2018 dans les rues du Vieux Bourg et au bord du lac à Villeneuve. Une nonantaine de recrues de tout l'Est vaudois accompagnée de 11 instructeurs et un commandant de cours sont venus découvrir notre belle région. Le samedi, nous avons organisé une visite du cours pour les autorités communales des 5 communes du SDIS. Malgré les fortes pluies du samedi, le cours fut un franc succès et apprécié de tous (participants, instructeurs, logistique du SDIS). Il est de coutume que le SDIS organisateur le fasse plusieurs années de suite.

Ce fut une année chargée en cours de formation ECA, avec une augmentation d'environ 30% du nombre de jours de formation (~125 jours) par rapport à 2017. Une grosse partie de cette augmentation est imputable à la mise en service du système d'alarme ProSDIS et aux cours de formation spécifiques pour l'EM et les chefs d'interventions.

Ces différents cours se déroulent pour la plupart sur une à trois journées et plus rarement sur une soirée. Ces ~125 jours de formation représentent environ 1'000 heures de formation généralement prises sur les vacances des différents pompiers. À cela, on ajoute les exercices en interne au SDIS se déroulant en soirée ou le samedi pour un total de :

- ~24h pour les recrues (78% de participation)
- ~19h pour le DAP (29% de participation)
- ~49h pour un membre du DPS (chauffeur et porteur APR, plus de 80% de participation)
- ~70h pour un cadre du DPS (chauffeur et porteur APR, plus de 90% de participation)

Tous ces exercices ont nécessité ~600h de préparation et cours-cadre. Dans ces divers exercices 2018, il est à relever deux cours spécifiques. Le premier est la formation des chauffeurs qui s'est déroulée au centre de formation routière à Saint-Maurice où tous nos chauffeurs de véhicules lourds ont été testés pour la conduite d'urgence sur route glissante. Pour le second, la moitié de nos porteurs d'appareils respiratoires ont été à Balsthal pour un exercice en conditions réelles sur des feux de parking (l'autre moitié y ira en 2019). Ces deux exercices hors de nos murs ont permis de grandement améliorer la sécurité de nos intervenants sur ces thèmes très spécifiques dans des infrastructures et un environnement de travail le plus proche de la réalité qu'il est possible d'avoir avec une sécurité de travail maximale.

Interventions :

Le SDIS est intervenu à 63 reprises pour :

- 14 inondations
- 14 feux
- 7 sauvetages de personnes (aide aux ambulanciers pour portage et ascenseur)
- 2 sauvetages d'animaux
- 8 pollutions (huile sur la chaussée ou dans un cours d'eau)
- 6 techniques (chute matériaux, odeur gaz, etc.)
- 6 alarmes automatiques
- 1 renfort
- 5 divers (engagement officier de service)

Matériel :

Réception de kits AMOK. Ces kits contiennent différents types de matériel visant tous à traiter des menaces vitales (plaies, hémorragies, etc.) pouvant survenir en cas d'attentats. Ils ont été distribués aux sapeurs-pompiers vaudois et également à la police cantonale ainsi qu'aux services d'ambulances.

Achat d'une nourrice sur roulettes dans le but de sécuriser le stockage de l'essence en caserne et également de faciliter le plein des divers agrégats.

Amélioration du concept de rétablissement du matériel après les interventions de type feu, ceci dans le but de protéger la santé des intervenants des suies toxiques pour l'organisme sur le long terme.

Conclusion :

Du côté des interventions, il se doit d'être relevé la diminution de celles-ci durant l'année 2018 en comparaison à 2017. Les causes sont diverses, la première concerne la mise en place du concept concernant la levée de doute dans le cas des alarmes automatiques et une deuxième

piste peut être retenue, la volonté de tous les services concernés (ECA, Etat de Vaud, autres) d'améliorer la prévention.

Autre sujet et de taille, l'arrivée de ProSDIS en date du 26 juin 2018. L'ECA a investi dans un nouvel outil de gestion pour la mobilisation des sapeurs-pompiers. Sur ce point, M. Dominique Perrin, inspecteur cantonal adjoint à l'ECA a publié dans la newsletter de janvier 2018 : « **Les bonnes compétences mobilisées de manière appropriée** ». Si la mise en place et le changement a suscité et suscite encore un engagement important du côté de l'ECA pour répondre aux objectifs fixés et aux attentes des usagers, du côté du SDIS du Haut-Lac, l'Etat-Major a décidé de rester positif et a tout mis en œuvre pour accompagner ce changement auprès de l'ensemble des membres du SDIS.

Nous nous devons de rester attentifs et les évolutions prévues en 2019 permettront d'améliorer le système mis en place en 2018. Par contre, si les effectifs globaux du SDIS du Haut-Lac répondent aux divers critères de l'ECA, les disponibilités en journée restent un sujet d'actualité. Les membres des exécutifs des cinq communes ont été informés et nous souhaitons renforcer la présence des employés communaux dans les effectifs de jour. Le modèle retenu par la commune de Noville (deux employés) depuis quelques années et la commune de Rennaz (1 employé) depuis le 1^{er} janvier 2018 sont là pour le confirmer.

En date du 1^{er} juin 2018, nous avons fêté les cinq ans de la Caserne. Sous l'impulsion de l'Etat-Major et en tout simplicité, les occupants des lieux ont participé à ce moment de convivialité. Il en ressort une grande fierté d'avoir vu le jour de ces locaux et ces derniers remplissent pleinement les besoins des utilisateurs. Enfin, pour apporter un peu de fraîcheur et d'oxygène, un Marronnier, offert par la commune de Rennaz, a trouvé sa place à l'angle de la terrasse.

L'année 2018 a vécu et il me tient à cœur de relever l'engagement de tous les sapeurs-pompiers pour assurer la sécurité de notre magnifique Région.

Le Commandant du SDIS

Maj Yves Dubuis

Commentaires

En regard de la taille de notre territoire communal et de sa configuration géographique (zones marécageuses difficiles d'accès, vastes forêts, camping doublant la population en haute saison, rives lacustres, réserves naturelles, installations portuaires, etc.), il nous semble indispensable de renforcer quelque peu notre effectif, notamment l'effectif de jour, quitte à déroger aux règles édictées par l'ECA. A cet effet, deux employés de notre voirie font partie de l'effectif de jour.

CONCLUSION

Pour conclure, nous nous plaignons à relever l'excellent état d'esprit qui prédomine au sein de la Commission consultative intercommunale et du Corps de sapeurs-pompiers. Nous apprécions aussi l'engagement et le dévouement des cadres du SDIS qui ont préparé consciencieusement les exercices d'instruction, tant sur l'aspect attrayant que sur le volet didactique. Il faut encore relever que le cdt Dubuis mène le SDIS avec calme et détermination. De plus, il conduit son état-major avec bienveillance en respectant tous ses proches collaborateurs, leur permettant ainsi de se profiler en fonction de leurs compétences spécifiques. Que chacun soit ici remercié par les autorités confiantes et reconnaissantes.

RIVES ET COURS D'EAU - PORTS - PLAGES

Ports du vieux Rhône, Grand canal et Eau froide

Port du Vieux-Rhône

Comme en 2017, nous avons eu droit à un bel été en 2018, ce qui a eu pour conséquence une augmentation des visiteurs. En effet, plus 1'100 nuitées ont été enregistrées pour un encaissement de 12'900 francs.

Notre garde-port a consacré :

- 60 heures pour des tournées de surveillance
- 57 heures pour des travaux divers
- 98 heures pour l'administration
- 320 heures pour de l'entretien
- 10 heures de représentation
- 70 heures pour encaissement des visiteurs

Une seule place a pu attribuée à un nouveau navigateur, les locataires appréciant tant ce port qu'ils ne le quittent pas. Pour rappel, une place ne peut être transmise par la vente d'un bateau par exemple. Elle peut seulement passer à la succession.

7 vélos sont mis à la disposition gratuitement des navigateurs et visiteurs. En outre, nous avons posé des cendriers sur les bancs et installé des douches sur les pontons.

Quelques petits problèmes subsistent avec des bois coulés à l'entrée du Vieux Rhône, venant du lac.

Port du Grand canal

Durant l'été 2017 nous avons rencontré des inconvénients découlant des algues qui ont envahi le canal. En 2018, nous avons pris les devants et donc faucardé à trois reprises avec la collaboration des gens du service des eaux.

Port de l'Eau Froide

Il n'y a rien de particulier à signaler si ce n'est que c'est le port le moins prisé de la commune et que ceux qui ont une place à cet endroit sont heureux de pouvoir changer, si possible, en cas de place libre au Grand Canal ou mieux encore au Vieux-Rhône.

Plage de l'Empereur

Comme à l'accoutumée, cette plage demande un entretien conséquent en raison des bois flottants. Les navigateurs respectent les bouées posées en 2017, interdisant l'accès à la rive. Il est toutefois regrettable de constater les déprédations qu'elle subit et chaque année, du matériel doit être changé car il est cassé.

Plage des Grangettes

Le renouvellement de nos concessions est toujours en cours de traitement par la DGE (bientôt 3 ans) bien que nous suivions ce dossier avec attention et diligence.

Canal du Haut Lac

Le creusement du canal du Haut Lac a débuté en novembre 2017. Pour rappel, l'objectif de ce canal est d'évacuer les eaux claires de Roche, mais aussi les eaux résiduelles de la H144. Ce cours d'eau va cheminer de Roche au Léman en passant par Rennaz, Noville et l'étang de la Mure.

A fin mai 2019, le tronçon sur notre commune sera terminé. Dès lors, le Bey sera dévié dans ce nouveau canal dès le lieu-dit le Châtelet. Nous aurons ainsi plus d'eau en attendant que les sources de Roche viennent s'écouler depuis l'amont.

FORMATION JEUNESSE – FORMATION PROFESSIONNELLE

La rentrée scolaire 2018 s'est bien déroulée. L'établissement scolaire de Villeneuve Haut-lac comprenant les communes de Villeneuve, Noville, Rennaz, Roche et Chessel compte 1'226 élèves dont 150 proviennent de notre commune. Nous représentons ainsi le 11,6% des élèves. Notre participation financière s'élève à 471'200 francs.

La forte augmentation des utilisateurs de la cantine scolaire nous a obligés de la déplacer du Collège lac à la salle de paroisse de l'église catholique. Nous avons rencontré quelques problèmes avec le traiteur sur la qualité des repas servis. Une séance avec ce dernier a permis de singulièrement améliorer la situation.

Dès la rentrée scolaire prochaine, une conseillère « Ecole-Famille » débutera son activité. La mission de ce poste consiste à faire le lien entre les parents et l'école en étant à leur disposition, par exemple lorsqu'ils rencontrent des problèmes

éducatifs ou que le comportement de leur enfant les interpelle (absentéisme, fugue, délits, etc.)

Concernant la création d'une association scolaire et parascolaire intercommunale (ASPIHL), les derniers statuts ayant été refusés à Roche, de nouveaux vous seront présentés lors d'un prochain Conseil. Il inutile de préciser que suite au fort développement urbanistique de notre région, les prévisions font état d'un important accroissement de la population, ce qui entraîne des répercussions considérables sur le nombre d'élèves fréquentant l'établissement scolaire et secondaire de Villeneuve Haut-Lac. Sans statuts, pas de construction d'un nouveau collège et nos enfants iront suivre leur scolarité dans des containers.

GESTION, TRI DES DÉCHETS ET DECHARGES

Notre déchetterie fonctionne bien et je crois que l'on peut dire à la satisfaction de tous les habitants. Cependant, comme déjà relaté, les employés communaux passent beaucoup de temps pour trier ce qui n'a pas été mis au bon endroit.

Les déchets en quelques chiffres :

Ordures ménagères	121 tonnes
Déchets industriels	138 tonnes
Déchets communaux	9 tonnes
Objets encombrants	92 tonnes
Déchets compostables	98 tonnes
Verre mélangé	60 tonnes
Papier – carton	67 tonnes
Métaux	15 tonnes
PET	3.5 tonnes

On constate une légère diminution dans tous les secteurs en regard des années précédentes.

Nous vous rappelons que notre déchetterie est réservée aux ménages et non pas aux déchets industriels. Pour ceux-ci, il faut prendre contact avec le service de voirie qui pourra vous indiquer où effectuer votre dépôt.

DICASTERES DE M. ROLAND MOOSER

P O L I C E

La collaboration avec la gendarmerie fonctionne bien et des patrouilles sont effectuées régulièrement sur le territoire de la commune.

Pendant l'automne, une surveillance des maisons au crépuscule a été mise en place car c'est à ce moment de la journée qu'il y a plus de risque de cambriolage.

Pour les fêtes de fin d'année, des patrouilles circulent à pied dans les magasins ou en voiture dans les parkings pour dissuader les pickpockets.

Suite à des remarques des riverains du Chemin du Battoir et de la route des Grangettes signalant que des automobilistes roulaient souvent trop vite sur ces artères, un contrôle de la vitesse par radar a été demandé et mis en place.

C O N S T R U C T I O N S

Tout d'abord et ainsi que mentionné dans le rapport de gestion de l'an passé, depuis février 2018, Mme Nathalie Juarez a rejoint l'effectif du personnel communal, engagée à 40%.

Mme Juarez a suivi un apprentissage de 4 ans de dessinatrice-géomètre dans un bureau de Bex. Elle a ensuite été engagée par le SIGE où son travail consistait à l'informatisation des plans du réseau d'eau potable sur base informatique. Par la suite, elle a participé aux relevés de chantiers ainsi qu'à la saisie de ces données dans la base informatisée du réseau d'eau potable.

Depuis son engagement, elle découvre un nouveau volet de sa profession en préparant et examinant les demandes d'autorisation de construire, rédigeant les permis de construire, visite les chantiers, informatise les réseaux souterrains d'eau usée, d'eau claire et d'eau potable afin de permettre la consultation et la conservation de ces données. En outre, elle effectue d'autres tâches en collaboration avec le greffe.

En 2018, le rythme de mises à l'enquête et autorisations de construire, de transformer, etc. n'a pas faibli et beaucoup de projets ont été soumis à l'autorité pour approbation (villa, hôtel, réfections, transformations de bâtiments industriels, modérateurs de trafic, etc...).

La commission de police des constructions a contrôlé la conformité de plusieurs immeubles à l'impasse des Malliez, à la Delèze, à la rue du Levant et à la rue des Anciennes-Postes. Ce dernier, avec son pendant à la rue du Griffon présente une magnifique réussite de réfection/transformation d'anciennes bâtisses paysannes et d'une villa à la Delèze.

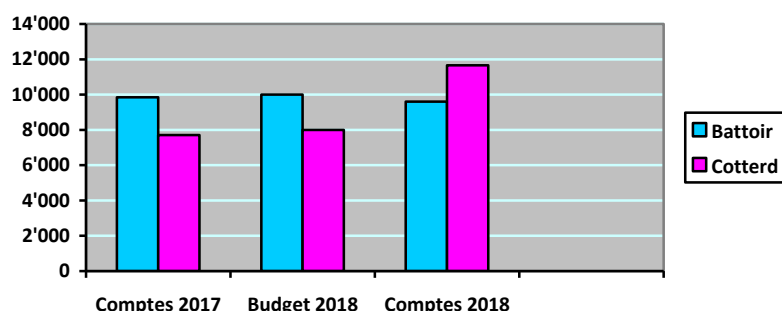
Nous remercions les membres de cette commission pour leur contribution, leur engagement et leurs compétences pour effectuer ces vérifications.

BATIMENTS COMMUNAUX

Le Battoir, le Cotterd et les autres bâtisses communales nécessitent un entretien méticuleux par la voirie dû à leur fréquentation.

La salle du Cotterd rencontre beaucoup de succès et ce lieu est fréquemment louée. Sa taille avec une soixantaine de places est idéale pour toutes sortes d'événements, fêtes, apéritifs, réunions, séances de travail, conseil communal etc...

Ci-dessous, un tableau des locations Battoir/Cotterd



Le projet de réfection du bâtiment du collège a été lancé.

ROUTES, CHEMINS ET CHARRIÈRES SIGNALISATION

Des modérateurs de trafic ont été mis en place dans le village de Noville à la route d'Evian, au chemin du Crébolaz, du Battoir, à la route du Grand-Canal, de la Porte du Scex et à la Route du Chatelet, ceci avec un certain succès car l'effet sur le trafic de transit est visible. Tous les véhicules ralentissent à l'approche de ces modérateurs ce qui était le but recherché et permet ainsi aux piétons, en particulier les enfants et les personnes âgées, de circuler dans de meilleures conditions,

La route communale (qui passe au milieu du centre de jardinage) pour aller à la déchetterie a été refaite car elle était en très mauvais état et ne pouvait pas être subventionnée par les améliorations foncières dans le cadre de la réfection des dessertes agricoles.

Il a fallu procéder rapidement à la réfection du carrefour de la Perrausaz car il s'était fortement dégradé et l'eau de pluie ne pouvait plus s'évacuer normalement (une grosse gouille profonde et de plusieurs mètres carrés se formait et stagnait longtemps). Ces travaux seront exécutés en 2019 par la pose d'une grille avec un collecteur renvoyant l'eau dans le nouveau canal du Haut-Lac.

Le creusement du nouveau canal du Haut-Lac nécessitera en tout la construction (aux nouvelles normes des routes agricoles) de 6 ponts pour l'enjamber au Chatelet, aux Poses, au Clos du Bey, sur la route d'Evian, en Caudrey et en Perrausaz.

Le projet de réfection des dessertes agricoles communales a été accepté par le conseil communal lors de la séance du 7 décembre. La réalisation pourra débuter dans le deuxième semestre 2019 après l'adjudication des travaux qui aura lieu dans le courant du printemps.

TEMPLE ET CULTE

Du lichen s'était installé sur le clocher du temple, ce qui lui donnait cet aspect sale et noir. La voirie a brossé les façades à la main (selon les recommandations du service des monuments du canton) ce qui a pris du temps et nécessité de garder les échafaudages plus longtemps que prévu.

Pour terminer ce nettoyage, une couche de chaux sera apposée sur les façades (pour autant que la température extérieure dépasse 5°) car en brossant une partie de l'ancienne couche a disparu.

La pasteure Geneviève Saugy a quitté la paroisse pour reprendre celle de Chardonne et a été remplacée par la diacre suffragante Madame Hélène Denebourg. La diacre a un poste paroissial à 50% et travaille régionalement pour l'enfance (camp de Finhaut) à 25% ainsi que dans les EMS de la région à 25%

ECLAIRAGE PUBLIC

Les têtes des luminaires de la route d'Evian ont été remplacées par des lampes LED qui permettent une économie substantielle de la consommation d'électricité. La nuit, entre 23h00 et 05h00, la luminosité diminue afin d'économiser encore plus d'énergie sans altérer le niveau d'éclairage des rues.

Pour la première fois, la commune a orné Noville, Crebelley et les Malliez de décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année. Cela a apparemment beaucoup plu.

DICASTERES DE M. PIERRE-ALAIN FAVROD

TERRAINS COMMUNAUX

Comme chaque année le plus gros travail consiste en l'entretien des nombreux fossés de notre territoire, curage et fauchage de l'herbe aux abords, pour faciliter ainsi l'écoulement des eaux. Les barrages des castors sont de plus en plus compliqués à démonter et nécessitent toujours plus de moyens mécaniques.

VIGNES

La vendange s'est déroulée dans de bonnes conditions, le mercredi 26 septembre, et c'est sous un beau soleil que les vendangeuses et vendangeurs ont récolté 990 kg de raisin à 81°Oe, (c'est presque un record de sondage), pour un total de 790 litres de vin.

Je profite par ces quelques lignes de remercier notre vigneron M. Daniel Allamand pour l'excellente collaboration et le travail fourni tout au long de l'année, ainsi que toute l'équipe de vendangeuses et vendangeurs pour le travail et la bonne humeur qui a régné cette journée.

Cette année nous avons organisé une seule journée de vente de vin au Battoir qui fut un véritable succès. En effet, la récolte 2017 étant moindre, nous n'avons pas fait de vente en milieu d'année comme à l'accoutumée.

Cette journée a été couplée avec la vente des sapins de Noël ; une petite soupe maison agrémentait cette vente. Ce moment convivial permet aux habitants de la commune de se rencontrer ce qui est apprécié de tous.

FORÊTS

Exploitations :

En 2018 nous avons poursuivi les exploitations de peupliers avec la collaboration d'une entreprise privée dans les secteurs dévastés au bord du Rhône (Ile de Pesse, Les Recrues), à la suite du fort coup de vent du 18 août 2017.

C'est toujours malheureusement d'actualité, la maladie de la chalarose progresse et de nombreux frênes sont atteints. Une coupe d'éclaircie et de sécurité (frênes atteints par la Chalarose), a été réalisée à l'Ile de la Praille.

Dans le vallon de la Tinière, à Erniaule, des bois ont été exploités en coordination avec la commune de Villeneuve.

Cette année, il y a eu un total d'exploitation de bois de 1'150m³.

Des soins culturaux ont été apportés sur une surface de 30'224m².

Ilots de sénescence :

Au bord du Rhône et à l'Ile de la Praille, 6 îlots de sénescence ont été créés. Cela représente une surface de 10.95 hectares. (Un îlot de sénescence est une surface forestière où l'on renonce à toute exploitation et sur laquelle les arbres peuvent accomplir leur cycle de vie naturel entier, jusqu'à et y compris leur décrépitude et décomposition).

SERVICES DES EAUX

Service des eaux :

Un des principaux objectifs du service des eaux est d'avoir un minimum de fuite sur tout le réseau communal, vu que nous achetons le 100% de notre eau.

Deux entreprises permettent d'atteindre au mieux cet objectif :

- Il y a l'entreprise **Hinni**, qui s'occupe du contrôle de la bonne fonctionnalité de nos bornes hydrantes et de leur entretien.
- Et l'entreprise **Corelltech**, qui est spécialiste dans la recherche de fuite de notre réseau d'eau potable.

A elles deux, ces entreprises améliorent grandement l'efficacité de notre réseau afin que nous soyons encore plus performants pour diminuer l'écart entre l'achat et la vente de notre eau.

EPURATION

Au niveau des eaux usées, nous suivons de près quelques endroits sur la commune où nous sommes en faible pente et, si nous constatons des dépôts importants, nous faisons appel à l'entreprise Künzli SA afin de curer certaines de ces conduites.

DICASTERES DE MME CORINNE BALLIF GROGNUZ

OFFICE DE LA POPULATION

POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2018: 1'128 HABITANTS

NATURALISATIONS

Pour rappel, le 1er janvier 2018 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le Droit de Cité Vaudois. C'est désormais le Canton qui dicte une grande part de la procédure communale, sans pour autant diminuer le travail des communes, loin de là !

Un point à relever est la décision de la Municipalité de Noville d'exiger du candidat une durée de séjour d'un an dans la commune (maximum possible selon l'article 13 de la LDCV) avant de pouvoir déposer une demande de naturalisation. Elle estime que cette année vécue sur le territoire communal permet de mieux évaluer l'intégration.

En 2018, nous avons reçu dix demandes de naturalisation s'étendant à 17 personnes.

SÉCURITÉ SOCIALE - HOPITAUX

Il y a toujours beaucoup d'activités et d'événements dans les domaines du social et de la santé, ainsi que de nombreuses assemblées générales auxquelles les autorités de la commune participent de manière régulière. Il serait néanmoins fastidieux de tout relater par le menu, voici donc quelques éléments qui nous semblent dignes d'intérêt :

- L'Association "**Les Jeunes Pousses**" **Maison Verte du Chablais** a pris contact par l'intermédiaire de sa Présidente Mme Laetitia Bernard Grangier avec la Municipalité de Noville afin de présenter ses activités. Cette Association se veut être un lieu d'accueil parent-enfant et un centre de périnatalité, selon le concept né à Paris sous l'égide de Françoise Dolto en 1979. Elle précise que « Les Jeunes Pousses » est indépendante de « l'Atelier Ouvert » Maison Verte du Chablais à Aigle. La demande de l'Association serait de disposer de la salle du Cotterd à titre gracieux une fois par semaine, en alternance le mercredi matin de 9h à 11h30 et le mercredi après-midi de 15h à 18h.

La Municipalité a donné son accord pour une période d'essai de 12 mois dès le 1er janvier 2019 et a signé une Convention réglant les dispositions avec l'Association. Elle y voit notamment l'opportunité **d'offrir une structure sociale aux jeunes familles** de notre commune.

- **Le Plan Canicule** a été actionné par le Canton le 31 juillet et levé le 9 août. Pour les communes, il s'agit de veiller à ce que les personnes âgées - à partir de 75 ans - et vivant seules reçoivent les recommandations d'usage et une visite si besoin est.

Les contacts téléphoniques ont été effectués et quelques passages à domicile ont été réalisés. Nous avons pu constater que, d'une part nos aînés sont très raisonnables quant aux mesures à prendre en cas de canicule et que d'autre part ils sont fort bien entourés de leurs proches et... surveillés par leur voisinage ! Bel exemple de solidarité villageoise.

- En ce qui concerne les **établissements médico-sociaux du Chablais**, les travaux de rénovation et d'agrandissement du site d'Aigle ont bien commencé en 2018 et le bouquet de chantier a été fêté le 31 octobre. La fin des travaux est prévue en début 2020.

D'autre part, le projet d'agrandissement et de rénovation de l'EMS de Bex a été retenu par l'Etat, dans le cadre du programme de modernisation des établissements médicaux-sociaux (PIMEMS) pour la législature 2017-2022. Par contre, et à notre grand regret, le projet du Brassey à Noville initié par Gabrielle et Laurent Brönnimann n'a pas reçu l'aval du Canton. Il justifie sa décision en invoquant entre autres la priorité donnée aux investissements dans la modernisation et non dans l'augmentation du nombre de lits.

- **L'Espace Santé Rennaz (ESR)**, qui devrait ouvrir ses portes en été 2019, accueillera la direction du Réseau Santé Haut-Léman et ses différentes prestations:

le Centre Mémoire de l'Est Vaudois, la Consultation Gériatrique Ambulatoire, la Coordination du Suivi de Santé, le Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO), l'Equipe Mobile de soins Palliatifs, le Dispositif DiabEst et l'Equipe de diabétologie pédiatrique.

On trouvera en outre à l'ESR :

- des chambres de garde et des logements pour le personnel de l'hôpital (stagiaires, personnel temporaire, etc...)
 - une crèche pour les enfants du personnel de l'hôpital et les habitants des communes voisines
 - des policliniques psychiatriques de la Fondation de Nant
 - des cabinets médicaux
 - l'Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (ASANTE SANA)
 - l'Association Secutel Et Moyens Auxiliaires (ASEMA)
 - une antenne de la Fondation Asile des Aveugles
 - la pharmacie PharmaRennaz
 - une consultation de la Ligue pulmonaire vaudoise
 - un centre de médecine dentaire et stomatologie (Pure Clinic Group SA)
 - une maison de naissance
 - un centre de formation
 - des salles de colloque, une cafétéria et une réception communes à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices
- Enfin, signalons deux inaugurations de locaux tout beaux tout neufs : ceux de **l'Office Régional de Placement d'Aigle et de l'agence de la Caisse Cantonale publique de Chômage**, au Chemin de la Zima 4 à Aigle ainsi que la nouvelle maison d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté de **l'Association La Chaloupe** à Collombey-le-Grand, construction à vocation intercantonale.

PROTECTION CIVILE

En introduction du rapport du Commandement de Bataillon et du Comité directeur sur la gestion pour l'année écoulée, le Lt-col Olivier Pittet, commandant de **l'ORPC du District d'Aigle**, indique que 2018 aura été l'année de la mise en application des cours de répétition et du changement de la structure bataillonnaire. Il précise également que le changement s'est aussi fait au niveau des règlements sur l'organisation, l'administration, les interventions et l'instruction.

On relèvera que le Comité directeur s'est réuni à cinq reprises en séances ordinaires durant l'année et qu'il a créé deux commissions. La première pour la création des nouveaux statuts, qui s'est rencontrée à trois reprises. La deuxième pour une réflexion sur l'acquisition du centre des Paquays.

Dans le cadre des cours de répétition, les deux compagnies ont suivi chacune un cours de 5 jours destiné à rafraîchir leurs connaissances de base.

L'ORPC s'est en outre engagée en appui de la Police EPOC lors de l'épreuve contre la montre du Tour de Romandie à Ollon. Elle a également assuré la sécurisation et l'information sur le parcours de la Fugue Chablaisienne.

Dans les interventions en situation d'urgence, l'ORPC est venue en appui des pompiers de la commune de Bex les 4 et 5 janvier afin d'assurer des missions de sécurisation des cours d'eau ainsi que de l'éclairage. Les 22 et 23 janvier, elle a soutenu les pompiers de la commune d'Ormont-Dessus suite à un danger d'avalanche très élevé sous la chaîne du Pic Chaussy; il a fallu fermer la route principale reliant le Sépey au col du Pillon et dévier le trafic routier menant aux Diablerets par la route des Cotes. Le 18 février, 11 astreints ont été engagés sur l'A9 en direction de Villeneuve suite à une perte de maîtrise d'un véhicule peu après le viaduc de Chillon.

AFFAIRES CULTURELLES - TOURISME

Afin d'assurer une certaine régularité dans les manifestations telles que concerts, spectacles et animations diverses, la Municipalité a décidé de doter notre commune d'une **Commission culturelle** qui entrera en fonction début 2019. Les membres de cette commission sont Mesdames Antoinette Dapples Dünner, Joëlle Daenzer, Laetitia Bernard Grangier, Corinne Ballif Grognuz et Monsieur Jean-Luc Rossier.

Le but de cette commission est d'organiser à terme entre deux et quatre manifestations par année à Noville.

Concernant le tourisme, la voirie s'est occupée de l'entretien des chemins équestres et pédestres par du nettoyage, du fauchage et du bûcheronnage.

En outre, 18'588 nuitées ont été enregistrées en 2018.

PARCS – CIMETIERE – PLACE DE SPORTS

Les employés communaux ont procédé à l'entretien usuel et au nettoyage du cimetière et des promenades, ainsi que des jeux, tables et bancs des parcs de Crebelley et Noville.

Au parc de Crebelley, les dalles anti-chute sous les balançoires ont été remplacées.

À Noville, un nouveau jeu d'équilibre a été installé et les filets séparant le terrain de football de l'aire de jeux des petits ont été retendus. Les employés ont par ailleurs remis des copeaux de bois sous le portique, les balançoires et le tourniquet.

REMERCIEMENTS

En conclusion, nous sommes heureux une fois encore d'exprimer notre reconnaissance à tous nos collaborateurs accomplissant leur travail avec conscience et efficacité et qui, malgré l'augmentation des tâches, assument leurs responsabilités avec compétence et dévouement.

Nous nous félicitons particulièrement de l'excellente collaboration et de l'aide que vous apportez, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la gestion des affaires communales. Nous vous exprimons notre sincère gratitude.

CONCLUSION

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité demande à votre autorité de bien vouloir lui donner décharge pour sa gestion relative à l'année 2018 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre écoulé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

le syndic :

la secrétaire :

Pierre-Alain Karlen

Laurence Vuillemin